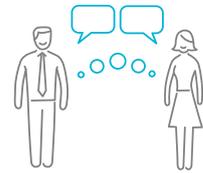


SUPERVISION DE COACHS

Professionalisez votre pratique.



POUR QUI ?

Pour les coachs, consultants indépendants, professionnels de la relation d'aide, managers.

QUELLE FINALITÉ ?

Comme la plupart des métiers d'accompagnement, le coaching professionnel implique le recours à un dispositif de supervision.

Il s'agit d'une démarche de croissance, d'éthique et de professionnalisation du coach au service des coachés.

La supervision repose sur une démarche contractuelle spécifique : le superviseur du coach ne peut être ni son formateur (au coaching ou autre), ni son thérapeute, ni un pair, collègue ou associé. Un Groupe d'Échange de Pratique ne saurait donc tenir lieu d'un espace de supervision.

MODALITÉS

La supervision suppose un dispositif permanent auquel le coach recourt à une fréquence suffisante, régulière et dans le même cadre de confidentialité que le coaching.

Elle peut se dérouler :

- › dans le cadre d'une relation duelle avec le superviseur (supervision individuelle),
- › et/ou dans un collectif avec un superviseur (supervision collective)
- › en français ou en anglais.

CHOISIR SON SUPERVISEUR

Nous croyons que l'expérience et l'ancienneté ne suffisent pas pour faire un bon superviseur.

Nous dénonçons l'auto-proclamation.

Nos superviseurs sont tous certifiés par une école ayant obtenu l'ESTQA (European Supervision Training Quality Award) de l'EMCC.